

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 1^{er} juillet 2021

Date de la convocation
21/06/2021

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de délégués | 21 |
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre d'excusés | 1 |
| Nombre de procurations | 1 |
| Vote | |
| - POUR | 12 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

05/07/2021

Et publication le

05/07/2021

Date d'affichage

05/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MELIET Nicolas, TINTANÉ Isabelle.

Excusé : M. DESJARDINS Lionel.

Procuration : Mme Barbara NETO à M. Michel GABAS.

Absents : BARSACQ Franck, CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, DUBOS Patrick, DUPRONT Didier, MAURAS Marie-Claude, THIEUX-LOUIT Véronique, TOUHE-RUMEAU Christian

A été nommé **secrétaire de séance** :
M. Vincent GOUANELLE

Délibération N°6 – 01/07/2021 - 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Approbation du projet « outil numérique d'éducation à l'alimentation durable » porté par le PETR dans le cadre

du volet B « consolidation des PAT » du PNA (mesure 13 du Plan de relance de l'État).

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR du Pays d'Armagnac a la possibilité de porter des projets et d'en obtenir le financement selon les conditions posées par ce dispositif.

L'éducation à l'alimentation des jeunes publics est identifiée comme un élément essentiel à la santé publique et au processus de transition. Ce projet a pour objectif d'informer et former des publics de différentes tranches d'âges aux principes et enjeux de l'Alimentation Durable. Conçu en partenariat avec l'inspection académique du Gers, cet outil éducatif innovant a vocation à être diffusé dans les établissements d'enseignement du territoire en cohérence avec les programmes de l'Education Nationale et dans diverses structures territoriales et associatives. C'est une boîte à outils numériques interactifs s'appuyant sur la technologie photo/vidéo interactives 3D 360°.

Le contenu est territorialisé, mettant en valeur les acteurs, productions et caractéristiques du Pays d'Armagnac. Un contenu plus spécifiquement dédié au public adulte propose des ressources sous forme de documents et une carte interactive de l'alimentation du Pays d'Armagnac, avec lieux de productions et de vente.

Ce projet, d'un intérêt supra-territorial, est soutenu par l'inspection académique du Gers qui représente un partenaire technique dans l'élaboration de la dimension pédagogique ainsi que dans la diffusion et la mise en œuvre à venir. La diffusion sera d'abord et prioritairement déployée sur le territoire du PETR Armagnac pour être ensuite étendue à l'ensemble du Gers.

Compte tenu de la dimension départementale de ce projet, le conseil départemental du Gers en portera l'ingénierie financière par sa candidature au volet B du PNA et sera l'intermédiaire payeur du PNA au bénéfice du PETR Armagnac, maître d'ouvrage du projet.

En plus du chargé de mission du PETR, ce projet va mobiliser les prestations d'une diététicienne nutritionniste et de la société de production qui assurera la réalisation technique des supports numériques. Le cout de réalisation du projet est de 37 423 €.

Le président rappelle que le cout de cette opération fait l'objet d'une demande de financement à 100% dans le cadre du volet B du PNA/ mesure 13 du Plan de relance de l'État. Il est aussi à préciser que ce projet sera intégré au programme d'actions porté par le Conseil Départemental du

Gers dans le cadre du volet B. En d'autres termes : le PETR du Pays d'Armagnac est le maître d'ouvrage et le Conseil Départemental reversera la subvention acquise dans le cadre du volet B du PNA au PETR au titre de partenaire bénéficiaire. Le Conseil Départemental pourra également participer au cofinancement de ce projet, le cas échéant et si besoin.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE le projet « outil numérique d'éducation à l'alimentation durable » et la demande de subvention correspondante au volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État.**

- **AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas".